



L'ACCOMPAGNATEUR DE SELECTION

Place et rôle de l'accompagnateur :

La place est assez ambiguë car il (ou elle) doit être proche du groupe mais dans certains moments assez éloigné(e).

L'accompagnateur d'équipe agit en complémentarité et en concertation avec le ou les entraîneurs des sélections.

Il (ou elle) n'intervient pas sur les entraînements, le coaching, sauf sur demande des responsables.

Ses missions

- Il (ou elle) accueille les joueurs(euses) / parents aux stages et aux compétitions
- Il (ou elle) doit être un relais important entre les joueurs(euses), parents et le staff techniques
- Il (ou elle) gère la pharmacie (à disposition lors des stages ou compétitions, suivi du stock)
- Il (ou elle) se renseigne auprès des parents si le joueur a des antécédents médicaux (allergie, épilepsie...)
- Il (ou elle) veille à la prise de médicament
- Il (ou elle) règle les petits problèmes psychologiques et physiques
- Sur les compétitions, il (ou elle) gère tout ce qui concerne l'intendance (licences, repas, couchage...)
- Il (ou elle) est le garant de la discipline du groupe de sa cohésion, de son comportement dans tout lieu public où se trouve la sélection
- En relation avec le secrétariat, il (ou elle) gère la boutique "sélection" (vente de textile, de places pour les déplacements etc.). Il (ou elle) transmet les règlements (chèques ou espèces) au secrétariat.

Que faire en cas d'accident

Dans un premier temps :

1. appeler les secours
2. appeler le CTF ou le cadre référents
3. contacter les parents
4. accompagner le joueur(euse) si nécessaire à l'hôpital (ou clinique)